

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE BASSECOURT
DU MARDI 15 MARS 2022, A 20H00, A L'ADMINISTRATION
COMMUNALE, ESPACE SETAG, 1^{ER} ETAGE**

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 10 février 2022.
4. Choisir la variante concernant la parcelle 3453 :
 - a. Prendre connaissance et préavisier un crédit de CHF 550'000.00 pour la réfection de l'ancien hangar des Vieilles Forges à Bassecourt.
 - b. Créer un droit de superficie de la parcelle 3453.
5. Statuer sur le changement d'affectation de la parcelle 4315 (12'239 m²) de zone agricole à zone à bâtir sous réserve de l'entrée en vigueur du nouveau PAL de Haute-Sorne.
6. Divers et imprévu.

Bureau de l'assemblée :

Président	:	M. Alain Christe
Secrétaire	:	Mme Michèle Bailat
Excusés	:	M. François Rebetez et M. Michel Simon
Scrutateur	:	M. Joël Christe
Nombre d'ayants droit présents	:	11
Convocation	:	publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 8 du 3 mars 2022 et envoi d'un tout ménage à tous les habitants de Bassecourt

1. Salutations et souhaits de bienvenue.

Il est 20h02 lorsque M. Pascal Crétin, Conseiller communal, salue tous les membres et les remercie de participer à cette assemblée.

2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.

M. Pascal Crétin demande si quelqu'un souhaite être président de la séance de ce soir ? Les ayants droit proposent M. Alain Christe. Ce dernier accepte et demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour ?

M. Pierre Voyame souhaite ajouter un sous-point (c) qui est intitulé « Donner la compétence à la commission bourgeoise » au point 4 de l'ordre du jour.

La modification de l'ordre du jour, avec l'ajout d'un sous-point (c) est acceptée à l'unanimité.

3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 10 février 2022.

Le P.V. de l'assemblée du 10 février 2022, rédigé par M. Raphaël Mérillat est accepté avec remerciements à son auteur.

4. Choisir la variante concernant la parcelle 3453 :

M. Pascal Créatin dresse un bref historique du dossier dans son introduction. Les ayants droit ont reçu une copie du dernier devis du bureau d'ingénieur GVS. A l'aide du plan projeté au beamer, il donne quelques explications.

M. Alain Christe souhaite savoir quelle sera la surface de la nouvelle construction. La nouvelle construction sera d'environ 300 m².

Par ailleurs, le canton ne considère plus ça comme une rénovation. En effet, une déconstruction et une reconstruction seront nécessaires avec l'aide du bureau d'ingénieur GVS (le local en dur restera et sera refait).

M. Damien Guerdat complète en indiquant que si le point est accepté, un appel d'offre officiel serait effectué.

Une remarque est faite quant aux prix, dits surfacts, de l'offre de GVS. M. Pascal Créatin explique que les bureaux d'ingénieurs prennent toujours une marge de sécurité et qu'il faut tenir compte de l'aménagement de la place en bitume. Par la suite, des devis seront demandés aux artisans.

D'après le plan présenté, il y a six box. M. Pierre Voyame aimerait savoir si les prix de location ont déjà été fixés ?

La surface d'un box est d'environ 50 m² (modulable). L'intérieur est séparé par des parois amovibles. La location s'élèverait à environ CHF 400.- à CHF 500.- par mois.

M. Joël Christe relève qu'il ne faut pas avoir trop peur de ces locations de box. La demande est là.

M. Alain Christe a procédé à un rapide calcul ; sur les CHF 550'000 avec un tarif de location annuel et en comptant CHF 400.-/mois par box y compris les intérêts, un amortissement est possible sur 20 ans en couvrant les intérêts à 1%. Ça serait rentable.

Une personne serait intéressée par le droit de superficie. Si une personne est trouvée pour reprendre un droit de superficie, c'est la commission bourgeoise qui sera compétente. Si le droit de superficie devait se concrétiser, il y aurait que les frais de déconstruction et de remise en état.

M. Damien Guerdat ajoute que le plus simple serait la voie du droit de superficie mais que pour l'instant il n'y a pas d'offre concrète.

Etant donné que les CHF 550'000.- dépassent les CHF 75'000.- de compétence du Conseil communal, un message devra être soumis au Conseil général. Ce message est quasiment prêt selon M. Pascal Créatin.

M. Alain Christe précise que si la voie de la construction est choisie, il souhaiterait que les locations proviennent du privé et non pas de la commune. Le but n'est pas que la commune s'approprie ce bâtiment pour y ranger ses affaires.

Comme la commune administre les biens bourgeois, c'est donc le Conseil communal qui décide du prix de location.

Avant le vote, M. Alain Christophe propose d'y intégrer des conditions telles que : si la variante A est choisie, les locations doivent uniquement venir du privé et non pas de la collectivité ou des instances communales.

Idem pour la variante B : si la variante B est choisie, le droit de superficie sera destiné à une personne privée.

- a. Prendre connaissance et préavisé un crédit de CHF 550'000.00 pour la réfection de l'ancien hangar des Vieilles Forges à Bassecourt avec une location destiné aux privés.**

Le point A est accepté par 10 voix et 1 abstention.

Une discussion s'ouvre pour savoir comment l'assemblée bourgeoise doit voter. Il y a un peu d'incompréhension quant à la procédure de vote. L'assemblée bourgeoise estime qu'il aurait d'abord fallu voter le point B et ensuite le point A. C'est l'ordre du vote qui a suscité une incompréhension. Après discussions, l'assemblée bourgeoise décide de voter les trois variantes avec une priorité à la variante B.

- b. Créer un droit de superficie de la parcelle 3453.**

M. Alain Christophe propose de mettre un délai jusqu'à fin septembre 2022 afin de trouver un intéressé pour le droit de superficie. Si à fin septembre personne n'a été trouvé avec un document signé, c'est la variante A qui entrera en force.

Le point B est accepté par 9 voix et deux abstentions avec le délai de fin septembre 2022.

- c. Donner compétence à la commission bourgeoise pour réaliser la solution A ou B**

Le point C est accepté par 10 voix contre 1.

- 5. Statuer sur le changement d'affectation de la parcelle 4315 (12'239 m2) de zone agricole à zone à bâtir sous réserve de l'entrée en vigueur du nouveau PAL de Haute-Sorne.**

Un plan de situation est projeté à l'écran.

M. Pascal Créatin explique que le but est de passer la parcelle 4315 de zone agricole à zone à bâtir ceci sous réserve de l'entrée en vigueur du nouveau PAL (plan d'aménagement local). Cette parcelle sera destinée à une zone de construction.

Ceci est une décision de principe car le PAL doit encore être approuvé par le canton qui se réserve le droit de le modifier.

Au vote, le point 6 est approuvé par 10 voix et 1 abstention.

- 6. Divers et imprévu.**

M. Pierre Voyame aimerait savoir ce que devient la loge Esserts Jacques. Elle est dans un sale état.

M. Pascal Créatin répond qu'un montant approximatif a été prévu dans la planification financière pour une réfection mais pas cette année ni l'année prochaine. Il indique également qu'un promoteur serait intéressé à réactiver le projet de golf. Ce dernier serait redimensionné dans un nouveau concept. Il ajoute qu'il serait dommage de refaire la loge car si un projet venait à voir le jour, il engloberait également la loge.

M. Pierre Voyame s'inquiète pour l'entretien des pâturages. Il demande où cela en est ? Selon M. Otto Schindler, ce ne sont pas les paysans qui mettent les bêtes en estivage qui doivent le faire. Les paysans s'occupent principalement des chardons, rumex etc. Une discussion s'ouvre à ce sujet pour savoir qui fait quoi.

La Chancellerie va se renseigner à ce sujet et un retour sera fait à Damien Guerdat.

M. Alain Christe a une question à la commission bourgeoise ; comme la dernière fois il y a eu deux nouvelles personnes, il demande comment cela s'est passé ? Apparemment cela s'est bien déroulé. M. Michel Simon a été nommé président à l'unanimité, M. Tiffany Rebetez aux finances, M. Michel Simon aux pâturages et Otto Schindler aux forêts.

M. Pierre Voyame s'interroge au sujet des fontaines du secteur Essert Jacques et du fait qu'il n'y ait pas encore d'eau, des sondages auront lieu sous peu. Otto Schindler lui répond qu'un sourcier est venu et il a dit qu'il aurait encore de l'eau.

M. Alain Christe remercie les ayants droit et lève la séance à 21h10.

M. Pascal Crétin remercie les personnes présentes d'y avoir participé.

Au nom de l'Assemblée bourgeoise	
Le président	La secrétaire
Alain Christe	Michèle Bailat